

Procès-verbal du Conseil général de Vugelles-La Mothe
du 30 novembre 2023

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023
3. Démissions / Assermentations des nouveaux membres
4. Communications de la Municipalité
5. Rapport des représentants du Conseil
6. Préavis n° 2023-05 : Budget 2024
7. Préavis n° 2023-06 : Indemnités des autorités communales
8. Préavis n° 2023-07 : Remplacement de la tyrolienne de la place de jeux
9. Interventions individuelles

Présences :

19 membres sont présents.

Philippe Mottaz souhaiterait que les points 7 et 8 soient déplacés en points 4 et 5. L'ordre du jour est donc modifié en conséquence.

Monsieur Otto Balimann nous ayant quitté cette année, Baptiste Wagnières demande de faire 1 minute de silence.

Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023 :

Philippe Mottaz demande quels sont les conseillers ayant pris connaissance de ce PV.

Philippe Mottaz revient sur plusieurs points qui seront corrigés par la suite avec le secrétaire du conseil.

Philippe Mottaz rectifie l'information donnée concernant les chiens dans le cimetière. Ceux-ci, selon le règlement communal, y sont interdits.

Etant donné que ce procès-verbal sera corrigé ultérieurement, celui-ci sera remis au vote à la prochaine assemblée.

Pas de votes.

Démissions / assermentations des nouveaux membres :

Pas de démission / pas d'assermentation.

Philippe Mottaz demande à ce que les personnes présentes mais non assermentées se mettent à l'écart du conseil pour ne pas perturber le comptage des votes.

Communications de la municipalité :

Marie Christine Robba indique que Vugelles à 154 habitants dont 24 arrivées, 11 départs, une naissance et 1 décès.

L'antenne 5G est installée mais pas encore en fonction. Le réaménagement de la place d'arme est toujours prévu pour 2026. En dernier point, l'acquisition de l'auberge est toujours en négociation avec armasuisse.

Marcel Beuret indique qu'une commission a été mise en place au sujet de l'achat de l'auberge. Une proposition de prix a été faite par armasuisse mais cette estimation est trop élevée pour une auberge communale dans un petit village comme Vugelles. Le montant proposé n'est pas rentable pour la commune, il faudrait faire des appartements en plus du restaurant, trop chargé et compliqué. La commission n'est pas convaincue par cette solution. La suite est de renégocier avec armasuisse, une lettre écrite a été envoyée à armasuisse et ainsi qu'à la conseillère fédérale Viola Amherd.

Une nouvelle séance est prévue avec armasuisse, la discussion est toujours en cours le but étant d'obtenir le meilleur prix possible afin de maintenir un restaurant à Vugelles. Michel Bonnefoy demande le prix du restaurant, celui-ci est estimé à 1'500'000CHF. Pas de police ECA, pas de CECB, pas de plans de la part armasuisse. Il souhaiterait qu'une demande d'une seconde estimation sur la valeur de rendement soit faite. Une estimation a été demandée par la municipalité et a confirmé la valeur indiquée par armasuisse. armasuisse souhaitant vendre au meilleur prix, les discussions prennent donc du temps. Michel Bonnefoy revient sur le pourquoi du restaurant, une perte de 70'000 était estimée de par la présence de l'armée. Il estime donc que le restaurant devrait être donné.

Philippe Mottaz pose la question à la Municipalité de qui est composé la commission. Celle-ci se compose de Marcel Beuret, Wilma Ciacomarra, Alain Seletto, Christine Cuche et Jean-Marc Cerantola. La commission a été composée par Baptiste Wagnières. Philippe Mottaz aimerait savoir ce qu'il en est de la convention qui avait été faite avec l'armée. Marie-Christine Robba indique qu'elle est nulle. Pour lui, les frais sont à la charge de l'armée. Il aimerait savoir de la part de la commission : acheter quoi, combien et quand ? Et que celle-ci ne perde pas de vue le « quand ». Marcel Beuret indique que pour armasuisse, s'il n'y pas d'entente, le restaurant partira sur le marché public et s'il n'est toujours pas vendu, ils attendront le temps nécessaire. Philippe Mottaz souhaiterait que la commission ne perde pas la notion de temps. Michel Bonnefoy indique la convention était de 25 ans pour le restaurant, est-ce de même pour la place de tir ?

Pierre Beuret communique des informations sur l'eau qui est toujours de très bonne qualité. Le ruisseau venant de Bullet a été vidé cette année et qu'il est bon pour 3 ans. Philippe Mottaz souhaiterait connaître qu'elle sera l'augmentation du prix de l'eau. Pierre Beuret indique que le prix sera de 3.90CHF cette année aussi et qu'il n'y aura pas d'augmentation en 2024.

Stéphane Wegmüller indique que l'antenne entrera en service début 2024 au plus tard. Rien de spécial concernant la station d'épuration. Concernant la police des constructions, il mentionne que via la remise en état de bâtiments, 8 nouveaux logements sont présents sur le territoire. Jean-Marc Cerantola demande quelle sera l'augmentation de la taxe de la station d'épuration. Philippe Mottaz aimerait savoir si à la suite du préavis 2022-05 que cette mise à l'enquête en découle. Cela n'est pas lié selon Pierre Beuret et sera présenté au prochain conseil. Philippe Mottaz aimerait que la mise à l'enquête affichée au pilier public soit plus complète. Au sujet de l'abattage des arbres, il indique qu'une requête a été faite, que la procédure n'est pas suivie et souhaiterait que la Municipalité se conforme à la loi.

Lionel Cuche indique que la déchetterie a été réorganisée. Des gravillons seront posés dans le cimetière. Concernant la place de jeux, le couvert sur la table est en fin de construction. Concernant les forêts, une coupe à la Mothe sur le chemin du château a été faite mais une nouvelle coupe est prévue, en 2024, à cause du bostriche. Une coupe le long de l'Arnon est aussi prévue car les frênes sont malades. Des sapins de Noël seront à disposition sur la place de la fontaine et il remercie Jean-Marc Cerantola à ce sujet. Philippe Mottaz aimerait savoir pourquoi le couvert a été mis en toiture avec du carton bitumé, pourquoi le carton ondulé a été posé d'est en ouest et non du sud au nord ? Le couvert est monté d'usine, il n'est pas possible de le placer différemment. La réponse ne donne pas satisfaction à Philippe Mottaz.

Roland Mathieu indique que dans l'abri PC, les tubes néon ont été remplacés par des tubes LED ce qui engendre moitié moins de consommation. Un ajustement des portes de douches a été fait, cela était une malfaçon. Le nettoyage des taies d'oreiller a été effectué, l'abri PC est donc prêt à la location. La pose de barrières à la rampe du battoir est terminée. Le remplacement du détecteur de mouvement est prévu. Un devis est en cours pour la réparation des poutres du sol car elles sont bouffées par l'eau.

Roland Mathieu précise qu'au niveau du bâtiment communal, les travaux suivants ont été effectués : peinture de la cage d'escalier, remplacement des luminaires par du LED et diverses autres actions précisées par la suite. Les disjoncteurs ont été aussi changés. La plaque vitro a été remplacée et l'installation d'un lave-vaisselle est terminée. Concernant la buanderie, le carrelage a été refait ainsi que les murs et plafonds. Concernant la salle du conseil, les tubes néons ont été remplacés et le changement des câbles endommagés est terminé. Le site internet est en cours de migration et a fait peau neuve. Baptiste Wagnières aimerait avoir des précisions sur les drainages. Roland Mathieu indique qu'un devis a été fait, l'eau sort du mur à la chaufferie et il faut noter que le bâtiment est en mauvais état. Il précise qu'avant de faire l'extérieur, il faut traiter en premier les points critiques à l'intérieur (ce qui est cassé, endommagé, ...). Philippe Mottaz aimerait savoir qui prend en charge le changement des luminaires. Au niveau du battoir, il indique que les barrières de sécurité ne sont pas aux normes. Roland Mathieu précise que les barrières sont en ordre pour une surface de chargement. Philippe Mottaz est surpris par la couleur choisie pour les couloirs. Il demande que l'effort soit maintenu concernant l'intérieur du bâtiment.

Rapport des représentants du Conseil :

Marie-Christine Robba fait le rapport de l'ASIGE et FAdEGE. Concernant l'ASIGE, il est à noter le départ d'un membre du conseil et que Monsieur Claude Ecuyer va rejoindre l'association. Le projet du collège de Champagne est en suspens car des oppositions sont en cours. Les comptes sont terminés et une augmentation de 8000CHF est prévue pour 2024 (due aux transports, devoirs accompagnés, ...).

Jean-Marc Cerentola demande ce qu'est la FAdEGE. Il s'agit de Fondation d'Accueil des Enfants de Grandson et Environs. Concernant l'ASIGE, cela désigne l'Association scolaire intercommunale de Grandson et environs. Elle s'occupe de tout ce qui va avec l'école, tandis que la FAdEGE concerne la garderie et les repas.

Philippe Mottaz demande qui dans les municipaux sont impliqués dans les organismes communaux. Pour la Fadege- Radege le délégué municipal est Lionel Cuhe et concernant l'ASIGE c'est Lionel Cuhe et Léa Beuret. Marie Christine Robba est membre de la Fadege par l'ASIGE et Membre du CODIR pour l'ASIGE

Préavis n° 2023-05 : Budget 2024 :

Marie Christine Robba indique que des augmentations ont été mises sur différents points mais cela est nécessaire. Ceci est un budget et des écarts pourront se présenter dans les comptes de l'année prochaine.

Léa Beuret précise les points suivants :

Compte 11. Pas obligatoire qu'une fiduciaire contrôle les comptes mais cela sera le cas en 2025

Achat divers, a

45.352 le montant change car modification de la répartition entre les communes, répartitions par habitants

Léa Beuret, rapporteuse de la commission, remercie la commission pour son travail et recommande d'approuver le préavis.

Jean-Marc Cerentola précise que la commune a encore des containers et qu'il n'est donc pas nécessaire d'en acheter un nouveau.

Au point 11.318, Rudolf Brand demande s'il y a d'autres dépenses comprises dans ce compte. Il y a en effet des provisions pour d'éventuels litiges.

Michel Bonnefoy indique que s'il y a 76'000 CHF d'excédent de charges, il faudra augmenter les impôts. Il constate que la rentabilité du battoir est nul et aimerait demander à armasuisse s'ils ne veulent pas prendre en charge les frais. La municipalité précise que le battoir ne fait plus partie de la zone de sécurité et se trouve à 100% en zone agricole.

Philippe Mottaz, au point 31.423, précise qu'il ne s'agit pas d'une subvention mais plutôt d'une location car on leur loue.

Philippe Mottaz constate qu'au points parcs et cimetière, il n'y a pas de rubriques. Il précise que cela est toujours nécessaire. Il demande à quoi correspond l'entretien de la fontaine. Stéphane Wegmüller indique qu'une offre pour la démolir et la remplacer sera demandée. De plus, un sondage pour choisir entre 2 styles différents via un tout ménage sera effectué en 2024. Philippe Mottaz se demande si elle est classée historique, pour lui c'est un problème connu qui se situe au niveau de sa fondation. Il propose de refaire celle-ci et y remettre un bassin similaire.

Concernant la pose de gravillon au cimetière, Philippe Mottaz signale qu'il est nécessaire de faire attention à la biodiversité. Il s'interroge sur comment éviter que la mauvaise herbe se propage. La municipalité indique que le nécessaire sera fait pour. Philippe Mottaz demande que soit rappelé le règlement communal car certaines tombes ne sont pas correctement entretenues.

Marcel Beuret aimerait avoir des précisions supplémentaires concernant le traitement des forêts. Lionel Cuche indique qu'après discussion avec la garde forestière, il n'y aura pas de plantation d'une haie car un abatage d'arbres est déjà prévu. Lionel Cuche ajoute qu'au niveau du budget de la place de jeux, il reste des travaux à faire comme la pose du grillage côté villas ce qui explique le montant.

Marcel Beuret revient sur la perte d'exercice de 15% et se demande quelle est la solution. Une augmentation des impôts ou une fusion de communes ? La question reste ouverte.

Rudolf Brand, concernant la taxe annuelle des déchets, se demande comment ce poste peut-il doubler ? Marie Christine Robba indique que la première estimation serait de passer à 98CHF par habitant à la place de 58CHF actuellement. Michel Bonnefoy demande s'il ne faudrait pas exclure les enfants. Wilma Ciacomarra demande s'il serait possible de revenir à une déchetterie normale, elle constate un refus systématique de prendre certaines choses et qu'il est donc nécessaire d'aller sur Yverdon. Marie Christine Robba indique que ce point sera remonté à la prochaine assemblée concernant la déchetterie. La base de calcul utilisée est faite en tenant compte de 95 adultes et 50 enfants. En cas de changement de la taxe, celle-ci devra être validée par le conseil général, les communes, ainsi que surement monsieur Prix.

Philippe Mottaz, toujours au sujet de la déchetterie, mentionne que si des changements au règlement de la déchetterie sont prévus, ils doivent être soumis au conseil général.

Article 1 : Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2024 :

Charges : CHF 566'593.00

Revenus : CHF 489'783.00

Excédent des charges : CHF 76'810.00

14 oui, 0 non et 5 abstentions

Le préavis est accepté.

Préavis n° 2023-06 : Indemnités des autorités communales :

Pas de communication de la part de la Municipalité.

Léa Beuret, rapporteuse de la commission, remercie la commission pour son travail et recommande d'approuver le préavis.

Léa Beuret fait part des commentaires de la commission, elle précise à quoi correspond la charge de 4000 CHF supplémentaire. De plus, elle rappelle qu'une partie des travaux est effectuée par les municipaux ce qui diminue le coût.

Rudolf Brand n'est pas opposé à des augmentations mais rappelle que la dernière augmentation a été décidée en décembre 2020 et que les adaptations des indemnités sont appliquées pour une législature entière. Il s'étonne donc de cette demande d'adaptations. Vu le budget fortement déficitaire, il est mal venu de demander des augmentations. Les salaires des autorités d'une petite commune ne peuvent pas être comparés à des communes plus grandes. À la vue de ces réflexions, il demande de refuser ce préavis et d'ajourner la décision à la fin de la législature.

Marcel Beuret n'est pas d'accord sur le fait que d'être dans une petite commune fasse que les municipaux doivent être moins payés.

Michel Bonnefoy aimerait que l'indemnité repas et ainsi que pour les trajets soient augmentés.

Evan Cherpillod demande à quoi correspond les heures de tracteurs. C'est lorsque le véhicule est mis à disposition pour certains travaux au sein de la commune.

Philippe Mottaz indique qu'il serait de bon aloi de demander en début ou en fin de législature ce type d'augmentation. Il a mené sa petite enquête et constate que par exemple le syndicat de Chamblon touche 3300CHF.

Vote :

Article 1 : Les rémunérations, vacances et indemnités communales sont déterminées selon le barème présenté dans le présent préavis et ce dès le 1^{er} janvier 2024.

6 oui, 8 non et 5 abstentions

Le préavis est rejeté.

Préavis n° 2023-07 : Remplacement de la tyrolienne de la place de jeux :

Pas de complément de la part de Municipalité.

Léa Beuret, rapporteuse de la commission, remercie la commission pour son travail et recommande d'approuver le préavis.

Rudolf Brand aborde le point de la zone de sécurité en copeau et s'étonne du montant de 11'000 CHF pour la place de jeu. Une tyrolienne de 9'000 CHF lui semble exorbitant. Lionel Cuche indique que pour les copeaux, il faut suivre les normes et donc creuser pour agrandir la zone ainsi que faire des socles en béton. La tyrolienne est garantie pour 50 ans. Lionel Cuche précise que 3 offres ont été demandées. Michel Bonnefoy demande si la tyrolienne reste à la même place, la réponse est oui. Alain Seletto demande s'il a été étudié d'améliorer l'existant. Lionel Cuche indique que ce n'est pas possible car cela n'est plus du tout aux normes. D'autres types d'éléments ne changeraient pas le montant indiqué. Philippe Mottaz fait l'historique de la place de jeux, la tyrolienne devait être mise en est-ouest. Il questionne le fait qu'il n'y ait pas eu de fondations maçonnées à l'époque. Il se demande quel est le besoin et trouve que ce montant est indécent. Il estime que la place de jeux fait du sens mais pas la nouvelle tyrolienne.

Roland Mathieu indique qu'il y a plusieurs dizaines d'enfants et donc que cela fait du sens d'avoir cette place de jeu. Le but de la Municipalité est de remettre une tyrolienne qui dure plusieurs dizaines d'années ce qui explique le coût de celle-ci.

Vote :

Article 1 : D'accorder à la Municipalité un crédit de 25'000.- pour les travaux de remplacement de la tyrolienne de la place de jeux.

7 oui, 8 non et 4 abstentions

Article 2 : De financer ces travaux par la trésorerie courante.

Pas de vote

Le préavis est refusé.

Interventions individuelles :

Baptiste Wagnières prend la parole concernant la démission du secrétaire Dimitri Délitroz. Un tout ménage a été fait ainsi qu'un article dans le journal du Nord Vaudois a été publié concernant ce poste. Une lettre a été reçue par Baptiste Wagnières le jour même mais il n'a pas encore eu le temps de la lire. Il demande si d'autres personnes seraient intéressées au sein de la commune. Philippe Mottaz est prêt à prendre le poste s'il n'y a pas d'autre candidature mais il estime qu'il serait mieux de prendre quelqu'un d'externe.

Wilma Ciacomarra demande s'il ne serait pas mieux de faire venir des professionnels pour faire un devis global concernant le collège plutôt que de faire des travaux au cas par cas (du type colmatage). Roland Mathieu indique que vu les finances actuelles cela sera compliqué. Concernant les fuites d'eau, cela a été payé par l'assurance. Wilma Ciacomarra demande ce qu'il en est des moisissures.

Philippe Mottaz, concernant l'auberge communale, indique que si un établissement public doit être fait, il faudra tenir compte de l'environnement. Au sujet du tas de terre végétale, il aimerait qu'il disparaisse. Il souhaiterait savoir quand le ramoneur doit passer et aimerait que la Municipalité lui rappelle qu'il doit venir. Concernant le pont, il mentionne que des fissures sont apparues dans la main courante. A propos du site Internet, il fait part de sa satisfaction concernant la façon dont il a été remodelé. Il souhaiterait tout de même que les photos soient changées afin de montrer les changements/rénovation des bâtiments.

Michel Bonnefoy fait remarquer qu'une grosse pierre est partie de la digue du Creux Bleu. Il en est de même sous le pont du petit ruisseau qui descend depuis Orges. De son point de vue, il faudrait faire le nécessaire pour que cela ne s'empire pas.

Jean-Marc Cerentola, au niveau du battoir, aimerait savoir si la lame est toujours utilisée, c'est bien le cas.

Philippe Mottaz indique que la STEP de Sainte-Croix n'est pas encore en séparatif.

Evan Cherpillod demande qui devra réparer le mur endommagé longeant la route et si cela sera à la charge de la commune. Lionel Cuche estime que c'est un gros véhicule qui a dû l'endommager. Il ajoute que ce mur pourrait être enlevé et que cette opération engendrera moins de coûts que de le faire réparer.

Adrien Bresolin demande si des projets sont encore en cours concernant la sécurisation de la traversée de la Mothe. Stéphane Wegmüller indique que des radars routiers et un comptage seront mis en place.

Les dates de fin d'année sont transmises par Marie Christine Robba.

Baptiste Wagnières demande à tous ceux qui souhaitent recevoir le PV par email, pour lecture avant le conseil général, de transmettre leurs emails au secrétaire après la séance.

La séance est levée à 21h58.

Le Président

Le Secrétaire